



Québec, le 27 novembre 2020

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires,

La saison hivernale est à nos portes et dans le contexte de la pandémie, ce retour de la saison froide soulève certaines préoccupations liées à la ventilation des écoles.

D'entrée de jeu, je joins le rapport ministériel intitulé *État d'avancement des mécanismes de contrôle de la qualité de l'air intérieur mis en place par les centres de services scolaires*, lequel couvre la période d'avril 2018 à juin 2020. Ce document, élaboré sur la base des informations reçues du réseau scolaire, révèle un déploiement satisfaisant de ces mécanismes, notamment en ce qui a trait à l'implantation d'une approche systématique de gestion de la qualité de l'air.

Je souhaite par ailleurs rappeler les normes à respecter et les mesures à mettre en place pour que nos milieux d'apprentissages demeurent sains et sécuritaires.

Tout d'abord, une ventilation adéquate des milieux intérieurs constitue une mesure de gestion efficace des contaminants de l'air intérieur, incluant les aérosols qui peuvent contenir des virus. La ventilation consiste à extraire l'air intérieur vicié d'un milieu donné et à diluer les contaminants s'y trouvant en introduisant de l'air en provenance de l'extérieur. La ventilation des milieux intérieurs peut être effectuée à l'aide de systèmes mécaniques centralisés, de fenêtres ou de tout autre type d'ouverture permettant une aération naturelle.

En ce qui concerne les bâtiments qui ne sont pas munis d'un système de ventilation mécanique, une ventilation naturelle est requise. Pour ce faire, l'ouverture périodique des fenêtres au moins trois fois par jour durant 15 à 20 minutes est suggérée, tout en considérant les conditions météorologiques.

Par ailleurs, le *Document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires* publié par le Ministère précise les éléments suivants :

- S'assurer de la collaboration de tous pour favoriser une bonne aération des locaux d'une école, en maximisant les déplacements d'air dans le bâtiment;

... 2

- Utiliser les périodes entre les plages d'enseignement pour ouvrir les fenêtres et les portes, ce qui favorise les courants d'air et améliore la qualité de l'air ambiant;
- S'assurer de maintenir, dans le local, la température minimale prévue au *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, au cours de la saison froide;
- Laisser la porte de la classe ouverte le plus souvent possible;
- Laisser au moins une fenêtre ouverte pendant les périodes d'enseignement, si possible;
- Laisser les vasistas (petites fenêtres situées au-dessus des portes des classes) ouverts au maximum si le local en est muni.

Au cours de la saison froide, il est opportun d'utiliser les périodes entre les plages d'enseignement ainsi que la période précédant l'arrivée des élèves le matin pour ventiler le plus possible les salles de classe, tout en maintenant une température minimale de 20 degrés Celsius

Quant aux systèmes de ventilation mécanique installés dans les écoles, les recommandations des experts consistent essentiellement à (en ordre d'importance) :

- S'assurer que les systèmes de ventilation sont propres, fonctionnels et en bon état de fonctionnement;
- Maximiser l'apport d'air total et l'apport d'air frais, considérant les contraintes pratiques qui sont imposées par le climat;
- Optimiser la filtration de l'air, idéalement en utilisant des filtres MERV 13 ou mieux. Dans le cas de systèmes existants, les filtres les plus efficaces (valeur de MERV la plus élevée) qui peuvent être acceptés par le système doivent être utilisés, et ce, considérant ses composantes, ses caractéristiques, son âge et sa condition;
- Démarrer la ventilation au moins deux heures avant l'ouverture et l'arrêter deux heures après la fermeture de l'école. Durant les heures d'occupation, favoriser l'opération en continu des systèmes de ventilation, tout en évitant les mesures d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre, dont la ventilation sur demande, qui permettent d'arrêter et de redémarrer le système de ventilation selon le besoin immédiat en air frais;
- Éviter que les flux d'air générés par les différents dispositifs soient dirigés d'une personne à l'autre.

Je vous invite d'ailleurs à profiter de la période des Fêtes pour procéder aux travaux d'inspection qui pourraient être requis afin d'assurer le bon fonctionnement de vos systèmes de ventilation.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de ces mesures, le Ministère a publié le *Guide d'entretien des systèmes de ventilation en milieu scolaire*. Les meilleures pratiques en milieu scolaire y ont été inventoriées et consolidées. Le Guide présente notamment une liste des vérifications qui peut être utilisée pour effectuer l'inspection et la mise au point des systèmes de ventilation. Ces pratiques sont toujours valides aujourd'hui.

Dans ce contexte, je sollicite votre collaboration afin d'effectuer les contrôles nécessaires pour veiller à ce que le niveau de dioxyde de carbone présent dans l'air de nos écoles soit conforme aux normes en vigueur. Aussi, je vous demande de procéder à la réalisation de tests dans un échantillon de classes représentatif de votre parc immobilier et en ciblant, principalement mais non exclusivement, les bâtiments qui sont dépourvus de système de ventilation mécanique. Cette opération doit débiter dès le 1^{er} décembre et nous souhaitons que vous profitiez de la présence des élèves en classe avant le congé des Fêtes pour accélérer la réalisation des tests.

Je souhaite que les résultats de ces vérifications ainsi que les mesures que vous comptez mettre en œuvre, le cas échéant, soient communiqués au Ministère dans les meilleurs délais. Au plus tard le vendredi 27 novembre 2020, la Direction générale des infrastructures vous informera des directives à suivre pour effectuer ces tests avec rigueur. Les modalités de la reddition de comptes attendue vous seront également précisées.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier

p. j.